

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président

**TITRE : Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer.
Arrêt projet – Avis du SYMPAC**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 février 2014, le comité syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois a prescrit la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Par délibération du 13 septembre 2018, il a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de SCOT.

En application de l'article L143-20 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCOT arrêté nous a été transmis pour avis, en tant que Personne Publique Associée.

Le Pays de Saint-Omer a approuvé son SCOT le 7 mars 2008, aussi, son actualisation était devenue nécessaire : évolutions importantes du territoire, mise en conformité avec les différents textes et documents intervenus depuis son approbation, intégration des modifications institutionnelles...

Le Pays de Saint-Omer souhaite affirmer sa position au sein de l'espace euro-régional, entre la Métropole Lilloise et le littoral de la Côte d'Opale et s'inscrire dans la dynamique régionale de la 3^{ème} Révolution Industrielle.

Ainsi, le projet de SCOT arrêté place l'environnement au cœur de ses préoccupations. Il fixe un objectif d'accroissement de la population d'environ 12 000 habitants en 20 ans (moyenne annuelle de + 0,44 %) ce qui nécessitera la production d'environ 12 600 logements répartis entre les deux intercommunalités (soit 630 par an).

Par ailleurs, le SCOT du Pays de Saint-Omer affirme la nécessité de conforter les coopérations avec les territoires voisins, et identifie l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité multimodale du territoire, ainsi que l'enjeu de faire du rayonnement culturel et de la qualité de l'environnement des leviers d'attractivité touristique complémentaire à l'offre balnéaire du littoral et à celle de la métropole lilloise.

Après avoir pris connaissance du dossier de SCOT arrêté, nous ne relevons aucune incohérence avec le SCOT du Calaisis. Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'émettre un avis favorable au projet de SCOT du Pays de Saint-Omer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 4 janvier 2019
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 3 janvier 2019

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS



PAYS DU CALAISIS



**COMITE SYNDICAL
DU 21 DECEMBRE 2018**

Le vingt et un décembre de l'an deux mille dix-huit le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le dix décembre deux mille dix-huit, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Jacqueline DEWET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Dominique LEGRAND, Bernard LELIEVRE, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Béatrice BOULANGER, MM. Yves ENGRAND, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Ludovic LOQUET, Pierre PREVOST, Christian SALVARY, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Maïté MULOT FRISCOURT (pouvoir Mme BOUAZZI), MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr VERON), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT (pouvoir Mme HEUX), Michel HAMY, René LOTTE, Fabrice MARTIN, Pascal PESTRE (pouvoir Mr MIGNONET) (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE (pouvoir Mme BOULANGER), Olivier MAJEWICZ, Jean-Luc MAROT, Daniel PIQUET, Julien RENAULT (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM Marc MEDINE, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient absents :

M. Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;
M. Fabrice PONTHEU (Communauté de Communes Pays d'Opale).